

A R R Ê T É
Réglementant le stationnement
Place de la République

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R225 du Code de la Route,

Vu l'organisation d'obsèques en l'église Saint-Etienne le vendredi 24 janvier 2025 à 14h30,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

A R R Ê T É

Article 1er : Dans le cadre de l'organisation d'obsèques, le stationnement sera réservé le vendredi 24 janvier 2025 de 13h00 à 17h00, Place de la République :

- sur toutes les places de stationnement du parking situé devant le parvis de l'église,
- sur toutes les places de stationnement situées le long de ce même parking,
- sur les places de stationnement situées le long de l'Eglise côté rue Saint-Roch,
- sur les places de stationnement situées entre la rue Saint-Roch et la rue du Cas Rouge,
- sur les places de stationnement situées entre la rue Cruveiller et la rue des Fossés.

Article 2 : Tout véhicule en infraction à l'article 1^{er} sera considéré en stationnement gênant au terme des articles R.417-10 et R.417-11 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire, en application de l'article R.3251 et les suivants du Code de la Route.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les Services techniques de la Ville de Briare pour matérialiser la réglementation susvisée.

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- la Police Municipale,
- au Centre de Secours de Briare,
- aux Services Techniques,
- au pétitionnaire.

Briare-le-Canal, le 21 janvier 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. To the left of the signature is a circular stamp with the word 'BRIARE' and a small star.

Pierre-François BOUGUET